TIRELLON · ARCHIVES DU MONDE CONNU

COMPILATION TRANSCONTINENTALE

SYSTÈME HÉRALDIQUE OFFICIEL DE TIRELLON

Référentiel des blasons et de leur reconnaissance continentale

Compilé par le Collège Royal des Cartographes

ACCÈS OUVERT · BIBLIOTHÈQUE D'ARCHIVE

Le présent Codex est une compilation scellée par le Collège Royal des Cartographes, réunissant et harmonisant ce que les traditions continentales ont consigné séparément sur le système héraldique de Tirellon. Les sources premières demeurent conservées dans leurs dépôts d'origine, mais leur âge et leur fragilité ne permettent plus d'en assurer la consultation directe au sein de cette bibliothèque d'archive. Le Collège en propose ici une refonte fidèle, vérifiée croisée entre les continents, destinée à remplacer leur consultation directe sans en trahir la substance.

I. NATURE ET FONCTION DU BLASON

Dans les terres de Tirellon, le blason n'est pas une simple marque décorative. Il constitue un signe public de reconnaissance, de légitimité et d'appartenance. Un blason atteste d'un pouvoir reconnu, d'une fonction institutionnelle, d'un mérite officiellement validé, ou d'un héritage dynastique.
Le blason engage la responsabilité de celui qui le porte. Aucun blason n'a valeur légale s'il n'a été validé et enregistré.

II. ENTITÉS AUTORISÉES À PORTER UN BLASON

Familles Royales — souverains légitimes des royaumes ou grandes entités politiques.

Grandes Maisons Nobles — maisons reconnues par autorité royale ou institutionnelle.

Ordres Religieux — institutions spirituelles établies et reconnues.

Guildes — organisations professionnelles structurées et officiellement enregistrées.

Ordres Magiques — institutions d'étude, de pratique ou de transmission des arts magiques.

Individus Méritants — personnes ayant reçu reconnaissance exceptionnelle pour actes, découvertes ou exploits. L'attribution ne constitue pas nécessairement un droit héréditaire, sauf décision explicite de l'autorité compétente.

III. AUTORITÉS HÉRALDIQUES CONTINENTALES

La validation, l'enregistrement et la régulation des blasons relèvent d'institutions distinctes selon les continents.

Northern — les registres officiels sont conservés par les Exégètes d'Aen Doravel ; les blasons des guildes sont validés par le Domaine des Mille Arts. Northern privilégie la rigueur archivistique et la cohérence formelle.

Aedoera — l'ensemble des validations héraldiques relève des Exégètes du Cœur. Le blason y est reconnu autant pour sa valeur symbolique que pour sa légitimité institutionnelle.

Taerticâulle — l'autorité héraldique est exercée par la Banque Éthérée. Le blason y engage une reconnaissance contractuelle et institutionnelle forte.

IV. HIÉRARCHIE HÉRALDIQUE UNIVERSELLE

La catégorie d'un blason est immédiatement identifiable par sa structure formelle.

Blasons Royaux — forme dominante, symétrie parfaite, structure pleine et intégrée, marque souveraine incorporée à l'écu. Ne peuvent être modifiés sans acte officiel majeur.

Blasons de Grandes Maisons — écu structuré, bordure identifiable, hiérarchie visuelle inférieure au royal.

Blasons Religieux — forme verticale ou ascendante, symbole central dominant, sobriété ou monochromie possible.

Blasons de Guildes — format simplifié, structure souvent circulaire ou réduite, symbole d'activité clairement identifiable.

Blasons d'Ordres Magiques — structure intégrant une géométrie interne, possibilité d'un cercle ou sceau central, symbolique codifiée.

Blasons d'Individus Méritants — format réduit, symbole unique, absence de division complexe.

V. VARIATIONS CONTINENTALES VISUELLES

Bien que la hiérarchie soit universelle, chaque continent possède une signature visuelle identifiable.

Northern — Code de Ligne et de Structure — divisions droites et angulaires, symétrie stricte, couleurs limitées, contours marqués. La rigueur formelle prime sur l'ornement.

Aedoera — Code de Courbe et d'Élégance — divisions courbes ou ondulées, ornementation légère, couleurs riches, liberté asymétrique contrôlée. Le mouvement et la richesse visuelle sont acceptés.

Taerticâulle — Code de Sceau et de Profondeur — présence fréquente d'un cercle interne, géométrie symbolique, impression de gravure plutôt que de peinture, palette plus sombre ou minérale. Le blason y évoque l'engagement et la permanence.

VI. VALIDITÉ ET RECONNAISSANCE

Un blason n'est reconnu que s'il est validé par l'autorité compétente du continent concerné, enregistré dans les archives officielles, et respecte le code héraldique universel et continental. Toute reproduction non autorisée constitue une usurpation passible de sanction.

CONCLUSION

Le système héraldique de Tirellon constitue un langage visuel structuré permettant l'identification immédiate du rang, de l'origine et de la légitimité d'une entité. Il représente un pilier institutionnel commun aux trois continents, tout en conservant les spécificités culturelles propres à chacun.

SOURCES COMPILÉES

— Grand Archivum d'Aen Doravel — Northern

— Archives Centrales de Sol-Darass — Aedoera

— Bureau des Mémoires Continentales, Cavernes de la Spirale — Taerticâulle